Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 28 Juin 1893. No. 38.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

UN TÉMOIN

La Presse a tenu à honneur, à mettre sous les yeux de ses lecteurs, aussitôt que possible, le plaidoyer éloquent de Sa Grandeur Mgr Taché, en faveur des écoles séparées de Manitoba.

Ce document important n'est pas de ceux qu'on examine à la légère ; il demande à être lu avec attention, avec le cœur autant qu'avec l'esprit.

Dans son admirable résumé le vénérable archevêque de Saint-Boniface a exposé les faits avec une impartialité, une hauteur de vue, une autorité que les adversaires les plus préjugés de tout ce qui est catholique ne pourront s'empêcher de reconnaître.

Posant ses conclusions Mgr Taché commence en déclarant :

" Après tout ce que je viens de dire, il m'est impossible de croire que les écoles publiques de Manitoba ne soient pas la continuation des écoles publiques protestantes établies par la loi dans la province et en force depuis le 3 mai 1871 jusqu'au 1er mai 1890."

Toute la question est résumée dans cette déclaration :

" Les écoles publiques de Manitoba ne sont pas des écoles publiques, ce sont des écoles protestantes établies, pour nous servir d'une location populaire, sous de faux prétextes."

Le mémoire de Mgr Taché ne laisse subsister aucun doute à cet égard dans l'esprit des gens impartiaux à quelque religion qu'ils apppartiennent.

Les adversaires les plus adroits, et par conséquent les plus dangereux, des écoles séparées avaient compris combien cette transformation des écoles publiques en écoles protestantes militait en faveur du maintien des écoles séparées et donnait de force aux réclamations de la minorité opprimée. Aussi cherchèrent-ils à influencer l'opinion en la niant énergiquement. Le *Mail* de Toronto disait à ce sujet :

" Il y a des personnes qui par suite de quelque défaut dans leur vision mentale ne peuvent discerner la vérité. Elles en appellent aux sympathies plutôt qu'à la raison. Jusqu'à quel degré le *Free Press* de Winnipeg possède-t-il ce défaut c'est ce que l'avenir démontrera. Sur la question des écoles il est complètement dans l'erreur. Le *Free Press* déclare maintenant que toutes les écoles qui ne sont pas catholiques sont protestantes *et que les écoles publiques du Manitoba sont des écoles protestantes.* Comme le délégué du Pape en Amérique déclare que la première proposition est fausse, et que le Conseil Privé de l'Angleterre déclare que la seconde proposition est fausse, le *Free Press* n'a pas d'autorité plus haute que la sienne pour justifier la position qu'il prend. Il a certainement du courage en ayant sur la doctrine catholique des idées qui sont repoussées par la plus haute autorité de l'Eglise et sur le côté légal des idées qui sont en opposition directe avec le jugement de la plus haute cour de l'empire."

La polémique du *Mail* était aussi adroite que peu généreuse. Adroite en ce qu'elle indiquait au *Free Press* le danger que son attitude faisait courir au maintien des écoles publiques au Manitoba, et peu généreuse en ce qu'elle raillait la minorité opprimée en laissant supposer que la position qui lui était faite était approuvée par la plus haute autorité de l'église catholique.

Mais le *Free Press* ne voulut pas comprendre ou ne comprit pas l'avertissement que lui donnait le *Mail*, qui sait, lui, comment faire la guerre à tout ce qui est catholique et canadien. Le *Free Press* dans l'ivresse du triomphe repoussa la tactique habile mais tortueuse du *Mail* et publia le 25 mars dernier en réponse à son grand confrère de Toronto, l'article suivant d'autant plus significatif qu'il était publié par l'organe reconnu de l'élément anglais-protestant du Manitoba :

" Le *Free Press* n'a jamais déclaré que toutes les écoles qui n'étaient pas catholiques étaient protestantes ; il n'a jamais rien dit qui puisse être interprété dans ce sens ou qui ressemble en quoi que ce soit à cette prétention. Il a dit que :

LES ÉCOLES PUBLIQUES DU MANITOBA ÉTAIENT DES ÉCOLES PROTESTANTES ET IL LE DIT ENCORE.

Le *Free Press* n'a nul besoin de consulter le délégué du Pape ou le Conseil Privé, qui ne connaissent rien sur les écoles du Manitoba, pour avoir des informations ou des instructions sur ce point : les conditions de ces écoles étant à la portée de notre propre observation et de notre connaissance. Ces écoles sont aujourd'hui ce qu'elles étaient pendant les dix-neuf années du système séparé, alors qu'elles étaient connues et désignées par un acte de la législature comme écoles catholiques et protestantes. Le nom des écoles protestantes a été changé en écoles publiques, mais c'est tout. L'instruction religieuse est précisément la même et est prescrite par un bureau protestant en conformité de la croyance, de l'enseignement et de la foi des protestants. Si les écoles ne sont pas maintenant protestantes elles ne l'ont jamais été car elles n'ont rien de changé sauf le nom.

Mais il est bien connu ici, quoiqu'on puisse dire autre part, qu'elles étaient protestantes avant et qu'elles sont protestantes maintenant.

Nous n'avons rien à faire avec les propositions de Mgr Satolli et ne les avons jamais discutées ; elles n'ont aucun rapport avec la question des écoles du Manitoba, et le *Free Press* se confine aux faits et non aux théories. Nous croyons cependant que ses vues ont été mal relatées par le *Mail*, car il est impossible pour ce journal d'être juste dans les affaires concernant les catholiques romains. Nous sommes d'autant plus disposé à le croire en lisant les instructions de Mgr Satolli exprimées dans sa douzième proposition, instructions qui ne justifient nullement le sens que le *Mail* leur a donné. Il dit : " De grands efforts doivent être faits pour ne pas laisser sans une instruction suffisante et raisonnable de la foi et des pratiques catholiques, ces enfants enrôlés dans les écoles publiques pour apprendre les belles-lettres et les arts libéraux, et dans lesquelles ils ne reçoivent maintenant aucune instruction religieuse." Quant au Conseil Privé, il n'a pas déclaré que les écoles publiques du Manitoba n'étaient pas protestantes, car il n'était pas appelé à se prononcer sur ce point. Quelle que soit l'opinion que ses membres ont pu exprimer, elle vaut juste autant que celle de n'importe quelle autre personne qui ne connait rien sur le sujet : ni plus ni moins. L'une d'elle disait que d'après l'acte les écoles étaient *non-sectarian.* L'acte peut dire qu'elles étaient laïques ou bouddhistes, mais cela ne changerait pas leur caractère. Mais si les seigneurs du Conseil Privé eussent su que nous avons au Manitoba des écoles mennonites dans lesquelles le langage et la religion mennonites sont enseignés, et lesquelles sont reconnues par le gouvernement et soutenues par l'argent du public, ils auraient probablement été aussi disposés à admettre la nature trompeuse du terme *non-sectarian* que d'autres qui sont sur les lieux et connaissent tout ce qui se rapporte à nos écoles.

Ainsi, dès le 25 mars le *Free Press* affirmait, soutenait et maintenait que les écoles publiques du Manitoba d'aujourd'hui n'étaient que la continuation des écoles protestantes existant au temps des écoles séparées, et que les *écoles publiques du Manitoba étaient des écoles protestantes.*

Le masque est tombé, enfin ! il ne s'agit plus d'écoles libres, d'écoles neutres ouvertes à tous, mais bien d'écoles protestantes, soumises aux décisions de commissions protestantes et dans lesquelles on enseigne aux enfants catholiques des principes contraires aux enseignemeuts de leur religion et peut-être, probablement même, le mépris de cette religion et de ceux qui la professent.

C'est une guerre d'extermination commencée contre tout ce qui, au Nord-Ouest, est catholique et canadien, et rien ne le prouve mieux que cette cynique déclaration du *Free Press* reconnaissant qu'alors que le libéral Greenway proscrit les catholiques, il entretient avec l'argent des catholiques les écoles séparées où l'on enseigne la langue et la religion mennonites.

Comment se fait-il que Dalton McCarthy n'ait parlé que de la suppression des écoles françaises et catholiques et qu'il n'ait jamais, au nom du principe qu'il a émis, demandé celle des écoles mennonites ?

C'est que dans cette guerre sans merci faite contre notre race et notre religion, il n'y a d'autre mobile, d'autre principe que ceux nés d'une haine invétérée ne reculant ni devant les engagements sacrés inscrits dans les traités, ni devant la justice, l'équité ou le droit qu'un père a d'élever ses enfants suivant les enseignements de sa foi.

Le Conseil Privé d'Angleterre ne connaissait nullement cette question qui intéressait tout un peuple et qu'il a jugé en aveugle. C'est le *Free Press* qui le dit et *La Presse* est de son avis.

Le Conseil Privé a légitimé l'établissement des écoles publiques au Manitoba, croyant que ces écoles étaient neutres, et aujourd'hui ceux auxquels les nobles pairs ont donné gain de cause protestent hautement contre ce jugement et cette neutralité.

Personne au Canada, protestant ou catholique, ne veut des écoles neutres, des écoles sans Dieu, mais quelque condamnables qu'elles soient, elles seraient encore préférables à ces écoles du Manitoba où les enfants catholiques sont forcés de suivre un programme d'éducation et un enseignement religieux contraires à leur foi et à leur croyance.

La *Gazette* a dit un jour avec force et raison : le respect absolu du droit des provinces en matière d'éducation peut être invoqué dans d'autres provinces que celle du Manitoba et on verrait les anglais protestants se soulever d'un bout à l'autre du pays, en appeler à Ottawa, recourir aux armes même, si la Province de Québec usant du droit que les fanatiques réclament pour Manitoba convertissait les écoles séparées en écoles publiques catholiques.

Pour les honnêtes gens, pour les hommes de foi et de cœur, la cause est jugée non seulement sur le témoignage d'un prélat catholique, mais surtout sur celui des anglais protestants du Manitoba. La loi Greenway n'est qu'un engin de guerre dirigé contre la religion catholique et le jugement du Conseil Privé n'est qu'un déni de justice.

Seulement il eut été plus digne, plus courageux de s'attaquer aux hommes que de faire la guerre aux enfants.

La Presse met cette question des écoles au-dessus de toute question politique ; mais elle ne peut s'empêcher de dire—c'est de l'histoire—que la loi qui opprime la minorité catholique au Manitoba est l'œuvre d'un ministère libéral et d'espérer que le parti libéral, dans sa convention du 20, indiquera nettement la ligne de conduite qu'il entend suivre dans cette affaire et le traitement que la minorité opprimée peut attendre des chefs libéraux si un jour ils arrivaient au pouvoir.

Le parti qui rendra justice aux catholiques du Manitoba peut compter sur les sympathies les plus ardentes de *La Presse.*

LES ÉCOLES DU MANITOBA

Nous lisons dans la *Minerve* du 16 courant :

" Mgr Taché vient de livrer à la publicité un document d'une très grande importance qui sera l'une des pièces principales au procès des écoles catholiques du Manitoba.

" Nous avons dit, il y a longtemps déjà, que les prétendues écoles libres que les libéraux manitobains ont imposées à nos coreligionnaires de là-bas, sont, en réalité, des écoles protestantes, comme cela devait fatalement arriver. L'école neutre est, non-seulement immorale dans son principe, mais impossible dans la pratique. En France, l'école neutre enseigne ouvertement l'athéisme, dans les leçons des professeurs, dans les livres des élèves, en tout enfin. Au Manitoba, elle est protestante. Le plus fort impose sa croyance à la prétendue école neutre ; il en est toujours ainsi.

" Ce protestantisme de l'enseignement, une fois établi, réduit à néant les motifs du jugement rendu par les lords du Conseil Privé qui se sont appuyés dans une large mesure sur la neutralité établie en théorie par l'acte de 1890. Du moment que cette neutralité n'existe pas, que reste-t-il de ce jugement ?

" Si la Cour Suprême, qui est saisie de la question, décide que le gouverneur-général peut entendre l'appel interjeté par les catholiques, il est hors de doute que le caractère protestant de l'enseignement établi par la législation Greenway sera le point culminant du procès dont le représentant de Sa Majesté, par ses aviseurs constitutionnels, sera le juge. Dans le débat sur la question McCarthyte de M. Tarte, à la Chambre des Communes, on a été unanime à reconnaître l'importance de ce côté de la question.

" C'est de cela que s'occupe Mgr Taché dans le mémoire qu'il vient de publier.

" Ma thèse est celle-ci, dit-il : Les écoles publiques de Manitoba sont la continuation des écoles protestantes de la même province ; et, pour le soutenir, je dois d'abord établir la condition des écoles protestantes et catholiques sous l'ancien régime et prouver ensuite que le nouveau régime, tout en détruisant les écoles catholiques, maintient les écoles protestantes, dont il est en réalité la continuation.

" Pour établir sa preuve — et elle est irréfutable — Mgr Taché commence par faire l'historique de la question des écoles et démontrer par les faits, par le texte des anciennes lois, par des témoignages divers, que les écoles non

catholiques, antérieurement à l'acte de 1890, étaient réellement et pratiquement des écoles protestantes.

" Ceci posé — et nous le répétons, Mgr Taché appuie son assertion de preuves irréfutables—, reste à établir le caractère des écoles actuelles. C'est à quoi procède le mémoire.

" La démonstration s'attache aux points suivants :

" L'administration et le contrôle de ces écoles ;

" La nomination de leurs inspecteurs, professeurs, employés ;

" Le choix des livres ;

" La détermination des exercices religieux ;

" Les contribuables et les amis de ces écoles.

" Par la comparaison, sous ces différents rapports, du système ancien et du régime nouveau, Mgr Taché démontre parfaitement sa thèse, savoir : que les écoles actuelles sont la continuation des écoles protestantes qui existaient avant la loi Greenway.

" On comprend qu'un document aussi important que le mémoire en question mérite une étude soignée et complète — ce que nous permettent pas de faire aujourd'hui la longueur de ce document et l'espace limité dont nous disposons. Mais nous y reviendrons sans délai.

Le Manitoba.

Mercredi, 28 Juin 1893

MONSEIGNEUR TACHE

Adresse une Lettre à M. J. Israel Tarte au Sujet des Ecoles de Manitoba

Saint-Boniface, 27 juin 1893

A M. J. Israël Tarte, M.P.

Monsieur,

Veuillez ne pas trop vous étonner, si je prends la liberté de vous écrire par la voie des journaux. Je ne le fais que pour répondre au défi que vous m'avez porté et que vous avez répété, sous plusieurs formes et dans plusieurs circonstances Jusqu'à ce jour, j'avais cru mieux de garder le silence ; mais aujourd'hui je change ma détermination. Je viens répondre à votre interpellation, puis vous dire, en toute liberté, qu'après vous être trompé vous-même, vous avez trompé vos auditeurs et vos lecteurs, au sujet de prétendues " négociations," que vous affirmez avoir eu lieu, entre le gouvernement d'Ottawa et l'Archevêque de Saint Boniface, relativement aux écoles catholiques du Manitoba.

Je ne me permettrai pas de mettre en doute votre bonne foi. J'aime mieux croire que vous avez agi avec conviction ; néanmoins, quelque sincères qu'aient pu être vos affirmations, je vous dis et je dis à vos auditeurs et à vos lecteurs, que celles de vos assertions qui font l'objet de cette lettre sont absolument dénuées de fondement et contraires à la vérité des faits. Les citations suivantes indiqueront les assertions auxquelles je fais allusion.

De votre place sur le parquet des Communes d'Ottawa, vous avez dit, le 6 mars dernier, les paroles suivantes, que le Hansard rapporte à la page 1569 ; " Alors cette série de négociations sans précédent dans nos annales parlementaires commença. L'honorable M. Chapleau fut chargé de s'aboucher avec Mgr Taché — alors malade à Montréal, chez les Sœurs Grises. — Avec l'autorisation du Premier Ministre de l'époque, il alla trouver Mgr Taché à Montréal et lui représenta la difficulté de la situation politique du Ministère......... Des engagements privés et formels furent pris alors. Mais Mgr Taché, ne voulut pas se fier à ces promesses privées, quelque formelles qu'elles fussent. Il exigea que le gouvernement s'engageât comme gouvernement. Le gouvernement par ceux qui conduisaient les négociations, s'engagea à publier des promesses publiques et formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagements privés pris alors."

Non content de faire de semblables affirmations, dans l'enceinte du parlement fédéral, vous avez pris votre plume, au 18 mai suivant ; dans un article publié dans l'*Electeur* de ce jour, et signé par vous, vous avez cru pouvoir dire ce qui suit :

" Ceux-là réfléchissent peu qui soutiennent qu'il n'y a pas eu entre Mgr l'Archevêque Taché et M. Chapleau les négociations, dont le *Canada* a parlé dans ses récents articles, et dont j'avais indiqué les grandes lignes dans mon discours en parlement, sur la question des écoles.

" Mgr Taché et M. Chapleau n'étaient pas morts au lendemain de mes déclarations. Tous deux étaient au pays. Ils ne m'ont pas contredit

" Parce que j'avais dit la vérité

" Tous deux vivent aujourd'hui. Je répète ce que j'ai dit. Ils ne me contrediront pas.

" Parce que je répète la vérité.

" L'argument suprême qui fut donné à l'archevêque de Saint-Boniface est que sir John Macdonald serait battu si le désaveu était exercé.

" Les arrangements de 1891 furent consignés par écrit et verront le jour un de ces matins. Le rapport de sir John Thompson fut rédigé en conformité de ces arrangements qui sont en mains que je connais."

Enhardi par le silence que j'ai cru devoir garder malgré vos provocations, vous êtes revenu à la charge, dans le discours que vous avez prononcé à la convention libérale, tenue à Ottawa, la semaine dernière. Voici, du moins, ce que je lis dans le compte rendu de votre discours, rapporté par le *Manitoba Morning Free Press* du 22 courant :

" Avant l'élection de 1891, sir John A. Macdonald envoya Chapleau à Montréal avec le pouvoir d'entrer en négociations avec l'Archevêque Taché, au sujet de la question des écoles. Il fut alors convenu que le Gouvernement ne désavouerait pas l'Acte des Ecoles de Manitoba, parce que cela pourrait compromettre sir John vis-à-vis de l'élément Tory ; mais, après les élections, si les cours de justice, devant lesquelles la cause était alors pendante, décidaient contrairement aux intérêts de la minorité, le Gouvernement lui-même prendrait la cause en main. Ceci a été garanti, et je défie et l'Archevêque Taché et Chapleau de nier le fait."

Si je comprends bien les citations précédentes, elles veulent dire :

1o. Qu'à l'occasion des élections de 1891, l'hon. M. Chapleau, au nom du Cabinet Fédéral entra en négociations avec moi à Montréal.

2o. Qu'il fut convenu que le Gouvernement ne désavouerait pas l'Acte des Ecoles, vû surtout que cela compromettrait Sir John Macdonald vis-à-vis de l'element Tory.

3o. Qu'en retour de cette concession de la part de l'Archevêque de Saint Boniface, le Gouvernement s'engageait, comme Gouvernement, à prendre en main la cause des écoles catholiques, si toutefois les décisions des tribunaux étaient contraires aux intérêts de la minorité.

4o. Que cet arrangement, entre le Gouvernement et moi, fut consigné par écrit ; que le rapport de Sir John Thompson fut rédigé en conformité de cet arrangement, le Gouvernement ayant promis de publier des promesses publiques et formelles qui seraient la confirmation solennelle des engagement pris alors.

Eh bien ! Monsieur, si c'est là ce que vous avez dit ou voulu dire, dans les discours et écrits que j'ai cités plus hauts, je regrette d'avoir à vous informer qu'il n'y a pas un mot de vérité dans vos assertions, je regrette de vous contredire et je regrette de répéter ma contradiction, mais enfin, pourquoi avez-vous dit et pourquoi avez-vous répété des choses qui ne sont pas vraies ?

1o. Ni M. Chapleau, ni qui que ce soit n'est entre en négociations avec moi, au nom du Gouvernement Fédéral, au sujet des Ecoles de Manitoba ; et veuillez bien le remarquer, mon affirmation est explicite. Personne, ni directement, ni indirectement, ni par parole ni par écrit, ni par télégraphe ni par téléphone, n'a consommé, conduit ou même commencé avec moi des négociations au nom du Gouvernement.

2o. Les négociations dont vous parlez n'ayant jamais eu lieu, il n'a pas pu être, et il n'a pas été convenu entre le Gouvernement et moi que les autorités fédérales ne désavoueraient pas l'Acte des Ecoles de Manitoba ; tout naturellement, il n'a pas pu être question non plus, dans ces négociations, du danger de compromettre sir John Macdonald vis-à-vis de l'élément Tory, puisque, je le répète, aucune négociation, aucun compromis n'a eu lieu entre le Gouvernement et moi. Mes relations avec les autorités sur cette question des écoles de Manitoba ont été des relations officielles, elles ont été livrées à la publicité dans les documents parlementaires.

3o. Comme je n'ai fait aucune concession ni compromis, je n'ai pas pu recevoir de promesses en retour de ce que je ne donnais pas. Mes espérances, sur cette question vitale, ne se sont jamais appuyées sur autre chose que sur la constitution du pays et le sentiment de justice que j'espérais et espère encore devoir prévaloir dans les conseils de la Nation. Je suis certain que vous-même, Monsieur, vous apporterez d'autant plus de zèle à nous défendre, qu'à votre insu sans doute, il est tombé de vos lèvres et de votre plume de fausses assertions, qui ne peuvent manquer d'être préjudiciables à la cause sacrée que, comme moi, vous avez à cœur de défendre.

4o. Les prétendus arrangements dont vous parlez n'ayant pas eu lieu, ils n'ont pas pu être consignés par écrit. Sir John Thompson n'a pas pu en faire la base de son rapport, et le Gouvernement n'a pas pu s'engager à publier des promesses publiques et formelles qui en auraient été la confirmation solennelle.

Surpris et peiné du rôle que vous me faisiez jouer dans ces " négociations sans précédents dans les annales parlementaires," vous avez bien voulu vous charger d'excuser ma conduite " devant les catholiques, devant l'histoire." Et vous implorez la pitié en ma faveur en disant dans l'*Electeur* du 18 mai : " Le vieil Archevêque, malade, fatigué, harassé, est facilement devenu la proie, la victime du Cabinet au nom duquel M. Chapleau s'adressait à lui. Son excès de confiance a compromis une cause qui alors eut pu être gagnée."

Le moins que l'on puisse espérer, c'est que les catholiques, que l'histoire prêteront une oreille favorable aux accents de pitié que vous leur adressez en ma faveur ; pauvre vieillard ! il a compromis une cause qui aurait pu être gagnée ! et cette cause c'est celle des écoles catholiques qui lui tient plus au cœur que la vie même, plus que dix vies, s'il les avait ; néanmoins, il ne faut pas le juger trop sévèrement. Le vieil Archevêque est malade, fatigué, harassé, comme qui dirait, le pauvre vieux a l'intelligence obscurcie, le cœur détérioré, la volonté affaiblie. Pitié donc !

Au risque de toucher encore une note discordante, j'ose affirmer que les catholiques, ceux qui connaissent la vérité des faits ; que l'histoire, c'est-à-dire l'histoire véritable, me considéreront avec plus de vérité et de justice que vous ne le faites, sans même avoir recours aux humiliantes excuses que vous invoquez. Ma conscience, et ce tribunal est pour moi de haute instance, ma conscience, Dieu merci, ne me reproche pas ce dont vous m'accusez. Si malheureusement j'ai failli, je dois et veux en porter tout l'odieux, car je ne crois pas être dans une condition telle que je n'aie pas la responsabilité entière de mes actes. Je suis malade, il est vrai ; mais permettez moi de vous dire que je ne souffre ni d'un ramollissement de cerveau, ni de la dégénérescence du cœur. Je sens que j'ai assez d'intelligence pour distinguer ceux qui sont les amis sincères de nos écoles d'avec ceux qui ont peur d'aborder cette question, ou qui veulent l'exploiter pour des raisons particulières.

Quoique l'âge refuse à mon cœur la rapidité et l'ampleur de ses battements, il lui laisse néanmoins assez de vie et d'action pour sourire avec une vive reconnaissance à ceux qui, sans égoïsme et sans arrière-pensée, voire même, sans une lenteur ou une précipitation dangereuse, veulent protéger les droits incontestables que les catholiques de Manitoba ont à leurs écoles. Ce cœur a aussi encore assez de sensibilité pour trouver bien pénibles et bien injustes la conduite, les paroles, les écrits et aussi le silence de ceux qui sous un prétexte ou sous un autre, retardent ou compromettent l'issue de cette cause qui a besoin du concours désintéressé de tous les amis de la liberté religieuse et civile.

Un demi-siècle de vie de missionnaire a sans doute amoindri mes facultés sans pourtant les éteindre ; refroidi mon cœur sans le glacer ; mais il laisse à ma volonté assez d'énergie pour proclamer hautement que je n'ai jamais consenti et ne consentirai jamais à un compromis qui serait une bassesse, à des concessions qui seraient des faiblesses. Quoi ! à la veille de descendre dans la tombe, j'aurais la lâcheté de mentir à toute mon existence ; cette existence consacrée toute entière à l'amour le plus vif et le plus désintéressé de ce pays et de ceux qui l'habitent. Il y aura bientôt cinquante ans, j'ai eu assez d'énergie, de volonté pour tout quitter en faveur des habitants du Nord Ouest, et aujourd'hui j'aurais la pusillanimité, pour des considérations d'un ordre inférieur, de risquer le salut des âmes des enfants de cette population ! Non, Monsieur, ma volonté n'est pas affaiblie à ce point. Cette volonté est encore assez énergique pour me permettre de vous dire : Il y a une calomnie véritable dans la manière dont vous avez parlé de moi ; en honneur, vous êtes tenu à réparation, et la réparation que je vous demande, c'est de travailler franchement, ouvertement à faire prévaloir la cause de nos écoles. Vous, heureusement, vous avez toute la vivacité de l'intelligence dont Dieu vous a favorisé ; en y regardant de près, vous ne pourrez pas manquer de discerner ce qui, en dehors du jeu de la politique, peut être utile ou défavorable à cette cause sacrée. Je ne sais pas jusqu'à quel point votre cœur s'est émoussé au contact des choses de la vie, mais bien sûr il bat assez généreusement et assez fortement pour vous pousser à mettre votre influence au service d'une cause aussi importante que celle des écoles catholiques de Manitoba. Votre indomptable énergie est connue de tous, et si vous voulez, que dis je ? vous le voulez, vous ne nous refuserez pas votre concours.

J'ai aussi encore assez d'énergie, de volonté pour dire à tous mes compatriotes de quelque couleur ou nuance politique qu'ils soient, quelque langue qu'ils parlent, quelque religion qu'ils professent, que les catholiques de Manitoba subissent une injustice criante ; que, par conséquent, ils ont droit à la protection ; qu'ils réclament cette protection, confiants en tous ceux dont l'appui est nécessaire ; l'assistance qu'ils attendent ne peut venir que de l'unanimité avec laquelle on agira dans le désir que l'on exprime de les protéger.

Dans ces sentiments, je demeure, Monsieur, votre obéissant serviteur,

(Signé), ✝ Alex : Archevêque de Saint-Boniface, O. M. I.

UN TEMOIN

Sous ce titre, nous reproduisons en première page l'article que *La Presse* a publié le 17 courant.

Ce journal s'était fait télégraphier la nouvelle étude de Monseigneur Taché sur notre question des écoles et l'avait publiée *in extenso* dès le 15 juin courant.

NOTRE FETE NATIONALE A WINNIPEG

Notre fête nationale a été célébrée avec une pompe vraiment extraordinaire dimanche à Winnipeg. On n'a rien épargné pour donner à cette solennité tout l'éclat qu'elle mérite. Notre Association Saint-Jean Baptiste, les Forestiers Catholiques et toutes les sociétés catholiques de Winnipeg s'étaient jointes à l'Association de Winnipeg pour la circonstance. On comptait plus de cinq cents personnes dans la procession Drapeaux et bannières déployés l'on défila, aux sons des airs nationaux joués par la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface, jusqu'à l'église de l'Immaculée Conception où avait lieu une messe solennelle. Le Rév Père LaRue, S.J., officiait avec MM. les abbés Messier et Lajeunesse comme diacre et sous-diacre, M. Lavigne étant maître des cérémonies. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque assistait paré au trône, ayant à ses côtés les RR. PP. Maisonneuve, O. M I., et Drummond, S.J. L'église était trop petite pour contenir tout le monde. Nombre de nos frères séparés étaient présents, entre autres son honneur le maire Taylor de Winnipeg.

Mgr donna le sermon de circonstance, parlant successivement en anglais et en français. Nous regrettons que le cadre de notre journal ne nous permette pas de publier l'éloquente allocution de Sa Grandeur.

La partie musicale ne laissait rien à désirer. L'on chanta une messe en musique, les solistes étant Mmes Bernhardt, Germain, Buzzard, Melles Tobin et MM. Picard et Markinski. Mme Germain jouait l'orgue.

Après la messe, M. Jos. T. Dumouchel, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, présentait l'adresse suivante à Mgr l'Archevêque :

A Sa Grandeur
Monseigneur A. A. Taché,
Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Pour plusieurs raisons, la célébration de ce jour fera époque dans les annales de notre jeune association. Depuis sa fondation, c'est la première fois qu'elle a le bonheur de témoigner personnellement à Votre Grandeur de son dévouement et de son attachement filial. Cet agréable devoir, elle a la bonne fortune de le remplir entourée de toutes les sociétée sœurs, tant de votre métropole que de Winnipeg, accourues à son appel en manifestation de l'union des catholiques de ce pays. Enfin, la solennité a lieu dans un temple magnifique que votre sollicitude paternelle, le zèle infatigable de notre vénéré chapelain, aidés de la générosité inépuisable des paroissiens de l'Immaculée Conception viennent d'élever à la gloire de Jésus-Christ et de Marie, à quelques pas de la rive où débarquaient, il y a trois quarts de siècle, les premiers missionnaires de ce pays, votre prédécesseur de sainte mémoire, feu Mgr Provencher et le Père Dumoulin.

L'histoire du peuple canadien-français est intimement liée à celle de son clergé ; c'est ce dernier qui a elevé l'édifice de notre nationalité. Il en a été de Manitoba, comme de tout le Canada, comme de toute l'Amérique du Nord ; et sans crainte d'errer, l'on peut dire qu'ici même se trouve l'endroit béni où notre race a pris fermement racine en ce pays. Et notre histoire, par nos missionnaires, est devenue celle de tous les catholiques du Nord Ouest.

Aujourd'hui, dans nos vastes régions, il n'y a pas un coin de terre que n'ait foulé le pied du missionnaire français, pas un champ ouvert au labeur évangélique qui n'ait été arrosé de ses sueurs ou de son sang, le sang des martyrs, semence de chrétiens comme aux premiers siècles de l'Eglise.

Mais à quoi bon rappeler ces souvenirs, quand nous avons le bonheur de posséder au milieu de nous, en la personne de Votre Grandeur, un des plus illustres exemples de cette vie ardue et admirable du missionnaire, vie qui laisse au rare survivant des souffrances incessantes compensées par l'étanchement de la soif du salut des âmes qui la fait embrasser.

Disons-le encore bien haut, l'histoire des Français de l'ouest, c'est l'histoire de leur clergé, c'est la vôtre, Monseigneur. De plus, vous avez fait de tous les catholiques de votre vaste archidiocèse, un troupeau uni, tout en enseignant à chacun de conserver son caractère distinctif de race et ses coutumes nationales ; et vous avez donné par là à nos frères séparés une preuve que l'union ne dépend ni du langage, ni des coutumes, mais bien de la charité chrétienne sans laquelle il n'y a pas d'union possible ni durable.

Nous sommes fiers de rappeler ces faits à l'honneur de la religion et du nom canadien-français, et en notre double qualité de Français et de catholiques de vous rendre aujourd'hui, à vous et à vos collaborateurs, ce témoignage de gratitude, et surtout de vous prouver, par la réunion de toutes les associations catholiques de langues française et anglaise, que l'union que vous avez prêchée existe toujours parmi nous.

Sans le clergé la race française du Canada aurait été engloutie, et nous ne croyons pas nous tromper en disant que le but aussi religieux que patriotique des fondateurs des premières Sociétés Saint-Jean-Baptiste a été de nous rappeler par les leçons du passé la source de notre force afin de nous y faire adhérer davantage.

Nous surtout, Monseigneur, nous ne pouvons oublier ces leçons ! Plus que jamais nous avons besoin d'union. Et où serons-nous unis avec plus de force que sous votre houlette pastorale ?

Hélas ! des évènements malheureux sont venus détruire la paix que vous aviez su nous procurer. Des hommes sont survenus qui, destructeurs avant tout, ont voulu renverser votre œuvre de prédilection, celui pour lequel, au prix des plus grands sacrifices, vous avez élevé tant de monuments admirables : l'instruction de la jeunesse. Ils ont tenté, ces hommes, d'exclure de nos écoles, jusqu'au nom de Celui que votre zèle apostolique vous envoyait annoncer aux idolâtres !

Nous ne voulons pas raviver vos douleurs en ce jour qui devrait être un jour d'allégresse. Mais si l'assurance d'un dévouement inébranlable peut vous être de quelque consolation, comptez sur nous, comptez sur tous les catholiques de Manitoba, dans la grande lutte que vous avez entreprise. Et si justice nous est refusée, nul ne faillira, nul sacrifice ne coûtera.

Il est dit quelque part au livre admirable de l'Imitation : " C'est moi qui enseigne la science à l'homme et j'éclaire mieux l'intelligence des petits que ne peut le faire tout enseignement humain." Nous croyons à cette parole, comme à tous les enseignements de l'Eglise, et jamais, advienne que pourra, les enfants catholiques de Manitoba, sous prétexte de science, fréquenteront des établissements d'où sera banni le nom et le culte du principe et de la source de toute science.

Rien ne coûtera, disions-nous : notre vénéré chapelain vient nous donner l'exemple ; malgré les nombreuses obligations qu'il a assumées, il a voulu consacrer la collecte de ce jour à l'œuvre de nos écoles. Tous nous vous sommes unis, nos vœux et nos prières se joignent aux vôtres. Nous espérons encore avec vous et nous souhaitons que vous puissiez saluer le jour trois fois béni du triomphe de la bonne cause.

Merci, Monseigneur, d'avoir voulu, malgré vos souffrances, rehausser de votre présence l'éclat de cette fête. Merci ! et puissiez-vous encore, pendant de nombreuses années, venir encourager notre association à suivre le droit chemin et lui enseigner à rester toujours digne des noms catholique et français.

Permettez-nous aussi, Monseigneur, de remercier M. le curé Cherrier, notre chapelain, qui pour notre association, ne s'épargne pas plus qu'il ne le fait pour tout ce qu'il entreprend. Merci à toutes les sociétés sœurs, et à tous ceux qui ont bien voulu nous prêter leur concours.

Et, Monseigneur, pour le couronnement de cette fête, nous prions notre chapelain de solliciter pour tous la bénédiction de Votre Grandeur.

Pour l'association.

Jos. T. Dumouchel,
Président.

Monseigneur répondit brièvement. Il dit qu'il y avait eu 48 ans la veille, le 24, qu'il avait quitté Montréal pour ce pays, connu alors comme le Grand Nord-Ouest. Il avait beaucoup souffert loin de tous ceux qu'il aimait, mais maintenant il oubliait tous ses travaux, toutes ses douleurs pour ne penser qu'aux consolations du moment.

La procession s'organisa ensuite revenant au point de départ, le contingent de Saint-Boniface continuant, musique en tête, jusqu'à la résidence du président de notre Association, M. Joseph Turenne, où l'on se sépara.

Nos compatriotes de Winnipeg doivent être fiers du succès de leur fête, et les officiers de l'Association ont droit aux plus chaleureuses félicitations.

M. Jos. Baril, de Saint-Jean-Baptiste, et MM. Préfontaine et Hallé, de Saint-Pierre, étaient les délégués des Associations de ces deux paroisses.

Dans la soirée il y eut concert-promenade dans le parterre du pensionnat ; il y avait foule. La Fanfare nous donnait d'excellente musique.

Lundi après-midi, encore à l'occasion de notre fête nationale, la Fanfare Indépendante de Saint-Boniface faisait un grand pique-nique au parc de l'exposition. On exécuta un programme complet de courses et autres amusements.

Nous sommes heureux de savoir que nos musiciens ont obtenu plein succès, et qu'ils vont se trouver en état de subvenir aux dépenses considérables qu'exige tout corps de musique qui désire se tenir sur un bon pied.

Nous sommes priés de remercier au nom de la Fanfare tous les citoyens qui ont bien voulu les encourager

BANQUE D'HOCHELAGA

L'assemblée annulle des actionnaires de la Banque d'Hochelaga a eu lieu, il y a quelques jours à Montréal. Voilà dix-neuf ans révolus que cette institution canadienne est entrée dans le monde financier, et pour ceux qui ont suivi son histoire, elle a traversé les beaux et les mauvais jours avec le même succès, grâce à une gestion d'affaires prudente et énergique.

Le résultat des opérations de la Banque d'Hochelaga, durant son dernier exercice, prouve une fois de plus, outre le mérite et l'habileté de ses directeurs et officiers, la valeur de notre système de banque.

Pendant que tout près de nous chez nos voisins, sont tombées drues les institutions du même genre, pendant que les crises et les paniques ont jeté la perturbation et le désastre sur les marchés étrangers, cette maison canadienne a grossi ses profits, augmenté ses dépôts et sa circulation, doublé ses fonds disponibles et consolidé ses assises en majorant sa réserve.

Il suffit de lire le rapport de ses opérations, le bilan de son actif et passif et les intéressantes remarques de son président, M F. X. Saint-Charles et de son gérant, M. Prendergast, pour se convaincre, en premier lieu, du succès obtenu, et, en second lieu, de la sagesse de la tactique avec laquelle opèrent ses administrateurs.

La réserve, cette année, a été augmentée de $30.000. Elle atteint aujourd'hui $230,000 et est au capital dans la proportion de 32 p. c , soit de $230,000 à $710,000. Ce surcroît de réserve a été pris à même des bénéfices nets de $84,174.89, qui ont en outre fourni deux dividendes de $21,303 chacun, un bonus de 1 p. c. soit $7,101, et ont permis de pourvoir au fonds de garantie des employés et au compte des profits et pertes.

Prudence ne signifie pas timidité. La Banque d'Hochelaga, en évitant les aventures, a néanmoins donné à l'initiative du commerce toute la faveur possible. Sa circulation est maintenant de $585,815, soit une augmentation de $59.676 sur 1892 ; son escompte de $2,537.605 70, soit $426,332.67 de plus que l'an passé.

Aussi la confiance publique lui prête un solide appui. Ses dépôts payables à demande ont monté de $63.998, ses dépôts portant intérêt de $1,047,233.57. Avec un montant réalisable de $2,122,032 46, soit une augmentation de $810,419.88 sur 1892, la Banque d'Hochelaga peut faire face à toutes les éventualités.

Son 19ème rapport annuel a été avec raison accepté à l'unanimité par ses actionnaires. Les opérations du dernier exercice ont été couronnées d'un succès évident qui a rallié toutes les opinions.

Nous sommes heureux d'un tel succès. Il n'est pas étonnant que nos institutions canadiennes grandissent de plus en plus dans l'estime des financiers étrangers. Elles donnent des preuves convaincantes de leur solidité. Nos hommes d'affaires en ont le mérite.

Nous ne pouvons que féliciter les directeurs de la Banque Hochelaga ses officiers et ses actionnaires des brillants résultats obtenus.

Il nous reste à remercier son digne président, M. Saint-Charles d'avoir su profiter d'un voyage en Europe, pour mieux faire connaître à l'étranger les avantages de la situation financière de notre pays. C'est un service rendu dont tout le monde doit lui savoir gré. Et lorsqu'il déclare que notre crédit augmente en Angleterre, aux Etats-Unis et en France, il rend un service non moins grand en inspirant une confiance salutaire à ceux qui croient en l'avenir du Canada.

La succursale de Winnipeg, établie depuis un peu plus d'une année, sous l'habile et sage direction de son gérant, M. H N. Boire, a produit de forts beaux résultats qui ont donné entière satisfaction au Bureau de Montréal.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le compte-rendu des opérations de la Banque ainsi que l'adresse du président et les excellentes remarques du gérant.

—La distribution des prix au Pensionnat aura lieu vendredi à 10 hrs.

EXAMEN DE MUSIQUE AU PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE

Jeudi, 22 courant, a 2 hrs P.M, comme suit :

PROGRAMME

COURS PRÉPARATOIRE

Delle B. Martineau—Gamme.................
Delle L. Gosselin—Gamme.... ....
Delle A. Martineau—Menuet. ....Haydn
Delle E. Lauzon—Marche ....Gurlitt
Delle M. B. Piché—Matinée sereine...Gurlitt
Delle O. Parenteau—Marche ....Gurlitt
Delle A. Branchaud—Andante.....Clémenti
Delle Agnès Marion—Chant—Solo :— Souvenir du jeune âge ....Hérold

PREMIER COURS

Delle M. A. Bédard—Sérénade Marche... ....V. B. Auber
Delle L. Marion—Viccolo ....Blake
Delle J. Deschambault—Hold the Fort... ....Grobe
Delle A. Bertrand—Patria, Marche Militaire........... Gobearts
Delle A. Samson—Guillaume Tell...Rossini
Delle A. Marion—Chant du berger...C. Calos
Delle M. Cinq-Mars—Sweet bye and bye .... Stier
Delle A. Bédard —Race Course ....Blake
Delle C. Pike—Sérénade des Anges........ ....O Kinkel
Delle R. A. Mondor—Silvery Echoes....... ....C. Blake
Delle A. Parent—Golden rain... ....Cloy
Delles C. Pike et A. Marion—Song, Duet : What are the wild waves saying...Glover

DEUXIÈME COURS

Delle M. Parenteau —Fête Champêtre.... ....Smith
Delle M. J. Dumesnil—Angel voice ever near..........Sweet
Delle R. Blais—Il Corricolo.....Durde Grau
Delle B. Kéroach—Flower Song...G. Lange
Delle R. Bélanger—Sweetly rest.......W. H.
Delle J. Turenne—Nearer My God to thee..........Ryder

TROISIÈME COURS

Delle M. Vincent—Angel of Night.. ....A. Pacher
Delle J. Couture—Calme et solitude...... ....J. Leyback
Delle E. Branchaud—Jeunesse dorée..... ....S. Smith
Delle N. Hick—Chant—Solo : Jeanne d'Arc à Rouen.... ....Bordèse

QUATRIÈME COURS

Delle A. Despars—Sémiramis. ....Rossini
Delle R. Bédard—Old Black Joe.. ....Chs Gimbell

CINQUIÈME COURS

Delle Ann Kittson—Sylly Dale.....Thalberg
Delle A. Gingras—Alice............Asher

SIXIÈME COURS

Delle E. Cyr—Carnaval de Venise......... ....Shulloff
Chant—Le Règlement du Couvent...... ....Bordèse

Ce programme fut exécuté à la plus grande satisfaction de l'imposant auditoire que présidait Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque accompagné des Révds J. Messier, A. A. Cherrier et J. G. Lajeunesse.

On remarquait aussi le Professeur Salé non moins juge de l'humble capacité de jeunes enfants, que digne appréciateur des plus beaux talents.

Grand nombre de parents paraissaient heureux de faire trève à diverses occupations pour venir jouir du spectacle toujours si intéressant que présente ce groupe de joyeuses enfants, d'heureuses adolescentes, à la blanche parure, au front candide et pur, communiquant de cette gracieuse intelligence au docile clavier qui résonne à merveille, sous de si agiles petits doigts.

La musique vocale ne fut pas moins bien rendue par Delle N. Hick et autres dont la voix remarquable laisse un vaste champ à l'habile culture qui développe ce talent à l'instar de tous les autres également cultivés dans cet établissement, d'où l'on s'éloigne en disant : Heureuse jeunesse ; je ne conçois pas que tu puisses envier bonheur plus grand en dehors de ces murs, où les agitations de la vie ne sauraient faire entendre de si douces harmonies.

Les élèves qui se distinguèrent, chacune dans leur cours spécial, furent :—

Au Cours préparatoire, les Delles Laura Gosselin, Emma Lauzon, Antoinette Branchand.

Au Premier Cours, les Delles Alice Bertrand, Anna Bédard, Amanda Parent.

Au Deuxième Cours, les Delles Marie-Joseph Dumesnil, Blanche Kéroack, Rosalie Bélanger.

Au Troisième Cours, Delle Ernestine Branchand.

Au Quatrième Cours, les Delles Alice Despars et Réséda Bédard.

Au Cinquième Cours, les Delles Annie Kittson et Alice Gingras.

Au Sixième Cours, Delle Evangéline Cyr.

Auditeur.

L'UNION METISSE SAINT-JOSEPH DE MANITOBA

Par un malentendu, l'avis publié dans le dernier numero du *Manitoba* est faux. Ainsi, qu'il soit bien entendu que la fête de l'Union Métisse Saint-Joseph sera chômée cette année, mercredi, le 5 juillet prochain. La cérémonie religieuse aura lieu à l'église de Saint-Boniface, à 9 heures a.m Tous sont spécialement invités d'assister à la messe. Il y aura un pique-nique dans le courant de la journée à Saint-Vital, près de la rivière Seine. Les courses et les autres amusements se feront dans le courant de l'après-midi.

Nous invitons tous les amis de se rendre près de la demeure de M. A. Guay, mercredi matin, le 5 juillet, assez tôt pour de là se rendre en procession à l'église de Saint-Boniface pour la messe.

Tous sont cordialement invités.

Par ordre,

Charles Sauvé,
Secrétaire.

Choses et Autres

M. Amédée Forget, assistant-commissaire des sauvages à Régina, est de retour d'Europe depuis une quinzaine de jours.

La ville de Joliette, d'ordinaire si paisible, était mise en émoi ces jours derniers à la nouvelle d'un évènement tragique : quatre jeunes gens, étudiants à l'Université Laval de Montréal, venaient de se noyer dans la petite rivière de l'Assomption, un peu au-dessus du moulin Bazinet. La terrible nouvelle se répandit avec la rapidité de l'éclair et bientôt la population était groupée au bord de la rivière, à l'endroit du sinistre.

Voici les noms des victimes : MM. Camille Magnan et Edouard Rivard, étudiants en médecine de quatrième année, Napoléon Cloutier et Edouard Kelly, étudiants en droit, et Alfred Lavallée, étudiant en loi, de Joliette. Celui ci s'est sauvé.

Les autorités s'accordent pour annoncer une amélioration importante dans les prix du blé cette année. Il est sans doute encore difficile d'évaluer approximativement la récolte de 1893, mais il est certain que les inondations ont causé des dommages énormes aux blés d'hiver et réduit considérablement le nombre d'acres emblavés aux Etats-Unis, ces causes seules suffiront pour laisser la production du blé de plusieurs millions en dessous de celle de l'an passé. D'un autre côté, la sècheresse en Europe et autres accidents annoncent un déficit considérable.

Un autre présage de prix plus rémunérateurs, c'est que l'approvisionnement visible diminue rapidement et que les farines sont déjà à la hausse.

Un arrêté vient d'être promulgué en Norvège, qui défendra aux jeunes filles de se marier avant qu'elles aient prouvé devant experts qu'elles savent filer, tricoter et cuire du pain.

On mande de Paris, que la Cour de Cassation ayant découvert de graves erreurs dans la procédure de l'affaire de Panama, a ordonné la mise en liberté de Charles de Lesseps et des autres condamnés et annuler les sentences portées contre eux.

On annonce qu'un grand syndicat de capitalistes américains et canadiens se serait formé pour acheter le Grand Tronc et transporter le siège de la direction de Londres à Montréal. George Gould et Russell Sage, de New-York ; Duncan McIntyre et L. J. Forget, de Montréal, formeraient partie de ce syndicat.

La moitié de la ville de Fargo, Dakota, est en cendre.

Le feu a commencé dans un restaurant de la deuxième rue. A 4 heures, le feu avait atteint la voie du Great Northern, dix quartiers plus loin, et détruisait tout sur son passage.

Des efforts énergiques ont été faits pour empêcher l'élément destructeur d'attaquer la partie ouest : mais on n'a pu préserver complètement les quartiers de ce district et le feu a pris à différents endroits à l'ouest de Broadway. Les fils télégraphiques ont été renversés ou brisés et il a été impossible de demander du secours aux localités voisines.

Deux mille personnes, environ, sont sans asile.

Les pertes sont évaluées à plus de $2,000,000 La partie commerçante de la ville a le plus souffert.

Le procès de Thomas Paquin, accusé d'avoir pris l'argent contenu dans des lettres chargées au bureau de poste de Hull, s'est terminé par un verdict d'acquittement. Paquin avait été arrêté à San Franciscp et amené à Aylmer pour subir son procès.

BANQUE D'HOCHELAGA

Dix-Neuvieme Assemblee Annuelle des Actionnaires

Tenue dans les bureaux de la Banque, à Montréal,

JEUDI, LE 15 JUIN, 1893, A MIDI

M. F. X. Saint-Charles est appelé au fauteuil.

M. M. J. A. Prendergast est prié d'agir comme secrétaire.

MM. Gédéon Thibaudeau et C. A Morin sont nommés scrutateurs sur motion de M. R. Bickerdike, secondé par M. Chs. Chaput.

Le président se lève alors et lit le rapport des opérations de la Banque pour l'année écoulée le 31 mai dernier.

DIX-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL

A Messieurs les actionnaires de la Banque d'Hochelaga.

MESSIEURS,

Au nom de vos directeurs, j'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu des opérations de votre Banque, pour les 12 mois finissant au 31 mai dernier.

Bénéfices nets, après avoir pourvu aux frais d'administration, aux pertes absolues et aux pertes probables	$84,174 89
Balance au crédit de profits et pertes, au 31 mai 1892	2,504 08
	$86,678 97
Affectés comme suit :	
Au dividende 3 0/0 payé le 1er décembre 1892	$21,303 00
Au dividende 3 0/0 payé le 1er juin 1893	21,303 00
Au Bonus 1 0/0 payé le 1er juin 1893	7,101 00
Au Fonds de garantis des employés	3,182 23
Au Fonds de Réserve	30,000 00
Balance au crédit de profits et pertes, le 31 mai 1893	3,789 74
	$86,678 97

Ces bénéfices représentent donc près de 12 p. c. du capital de la banque et permettent de porter le fonds de réserve à $230,000.00, soit environ 32½ p. c. de ce même capital.

Un coup-d'œil de comparaison entre les deux derniers bilans vous dira que la Banque, tout en activant ses opérations, continue un travail de consolidation qui lui vaut la confiance croissante du public.

La succursale à Winnipeg, dont la création vous était annoncée à la réunion du 15 juin 1892, a donné des résultats satisfaisants.

Pour nous rendre au désir de bon nombre de nos clients et de citoyens importants de la localité, nous avons dû ouvrir, sur la rue Sainte Catherine-Est, une succursale qui promet déjà de devenir importante.

Nos livres de comptabilité et les valeurs, tant à Montréal qu'aux succursales, ont été dûment inspectés et vérifiés pendant l'année.

Je dois ajouter que depuis quelques mois, le mouvement de vos relations d'affaires s'est développé assez vivement dans le Canada, ainsi qu'avec l'Angleterre, avec les Etats-Unis; mais surtout avec la France.

Pendant mon récent séjour en Europe, j'ai pu constater que la confiance, resultant de la satisfaction donnée à vos correspondants, fait le plus grand honneur à votre institution, tout en lui ouvrant de nouveaux champs d'opérations fructueuses.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé), F. X. St-Charles,
Président.

Le bilan de la Banque est le suivant :

BILAN

31 Mai 1893.

PASSIF.	
Fonds Capital	$710,100 00
Fonds de Réserve	230,000 00
Profits et Pertes	3,789 74
Fonds de Garantie des employés	10,000 00
Dividende et Bonus payables le 1er Juin 1893	28,404 00
Dividendes non réclamés	882 90
Billets de la Banque en circulation	585,815 00
Dépôts payables à demande	697,104 84
Dépôts portant intérêt	2,523,011 86
Traites de nos Agences sur nous non payées	12,412 34
	$4,801,520 68
ACTIF.	
Or et argent	177,643 99
Billets de la Puissance	301,235 00
Dépôt au Gouvernement, en garantie de la circulation	29,644 00
Billets et Chèques d'autres Banques	254,807 23
Dû par d'autres Banques en Canada	16,107 56
Dû par d'autres Banques en pays étrangers	158,484 41
Debentures	91,500 00
Prêts au Gouvernement Provincial, (à demande)	50,000 00
Prêt à demande sur actions et debentures	595,600 00
Autres prêts à demande	447,010 27
Montant immédiatement réalisable	2,122,032 46
Billets sous escompte	2,537,665 70
Billets en souffrance	1,867 68
Créances en liquidation	35,740 70
Créance hypothécaires	23,443 25
Propriétés foncières	48,568 52
Edifices de la Banque	12,254 37
Ameublement et Papeterie	19,948 00
	$4,801,520 68

(Signé), M. J. A. Prendergast,
Secrétaire et Gerant.

Le président ayant demandé au gérant de faire quelques commentaires sur le rapport, M. Prendergast s'exprime comme suit :

"Il me reste peu de chose à ajouter aux observations si à propos et si claires de M. le président. Tout de même, constatons ensemble, encore une fois, que la prospérité du commerce, de l'industrie et de la finance est intimement liée à celle de l'agriculture. Tous les ans, des financiers de haute capacité et de longue expérience vous exposent cette idée avec tant de force qu'il serait téméraire de ma part de vouloir la commenter.

Notre bonne province de Québec, disons-le avec joie, parait comprendre l'importance de développer son industrie laitière, dont les produits de plus en plus abondants, viennent atténuer les effets désastreux qui se feraient sentir lorsque la récolte des grains est manquée.

Les récoltes de 1891 et 1892 ont été assez abondantes, de la réduction du nombre de faillites et prospérité relative.

L'augmentation de nos profits sur ceux de l'an dernier provient surtout de l'expansion naturelle de nos affaires et aussi, dans une certaine mesure, des taux plus élevés de certains placements.

L'incertitude des temps, causée par les grandes crises qui viennent de se manifester en Australie, aux Etats-Unis et ailleurs, fait que votre Direction trouve prudent de garder en fonds réalisables à volonté des montants plus forts que jamais.

Il serait bien difficile de dire combien de temps encore ce malaise peut durer.

Ce que nous savons, c'est que depuis environ un an, les Etats-Unis, par suite de leurs importations plus élevées et de leurs exportations diminuées, se trouvent vis-à-vis de l'Europe, dans une position inférieure d'au moins $255,000,000, à celle qu'ils tenaient avant cette époque. De là, rareté d'argent et taux plus élevés chez nos voisins. Cette rareté, ou le vide ainsi créé, attire naturellement les capitaux de nos grandes institutions financières, et dans le cas présent, comme dans d'autres circonstances, nous ressentons plus ou moins vivement les perturbations du marché monétaire américain. A nous de parer aux événements en redoublant de prudence, car il n'est pas impossible que nous ressentions quelque peu le contre-coup des terribles secousses qui viennent d'ébranler le commerce et la finance, surtout en Australie.

Ici, Messieurs, je me permettrai de signaler un abus contre lequel, tous ensemble, nous ne saurions trop nous efforcer de réagir : c'est celui dans lequel tombent certains marchands et industriels en voulant faire un montant d'affaires exagéré par rapport à leur capital, et dont le principal moyen consiste à obtenir plusieurs lignes de crédit à des banques différentes ; c'est-à dire à faire fournir par ces dernières le capital qui leur manque.

Un éminent banquier américain compare le résultat inévitable d'un pareil état de choses à celui qu'on obtiendrait en essayant de construire une pyramide renversée.

De toute évidence, pour le commerce stable comme pour la construction solide, il faut les larges assises, c'est-à dire pour le commerce un capital suffisant.

Citons maintenant quelques chiffres à l'appui de ce qu'a dit le président : qu'en comparant les deux derniers bilans, vous pouvez constater les progrès de la Banque sur plus d'un point.

Circulation de nos billets, 31 mai 1892	$526,139 00
Circulation de nos billets, 31 mai 1893	585,815 00
Augmentation	59,676 00
Dépôts payables à demande, 31 mai 1892	633,106 11
Dépôts payables à demande, 31 mai 1893	697,104 84
Augmentation	63,998 73
Dépôts portant intérêt, 31 mai 1893	2,523,011 86
Dépôts portant intérêt, 31 mai 1892	1,475,778 29
Augmentation	1,047,233 57
Billets en portefeuille, 31 mai 1893	2,537,665 70
Billets en portefeuille, 31 mai 1892	2,111,333 03
Augmentation	426,332 67
Montants réalisables à volonté, 31 mai 1893	2,122,032 46
Montants réalisables à volonté, 31 mai 1892	1,311,612 58
Augmentation	810,419 88
Créances en liquidation, 31 mai 1892	63,491 27
Créances en liquidation, 31 mai 1893	35,740 70
Réduction	27,750 57
Créances hypothécaires, 31 mai 1892	37,600 00
Créances hypothécaires, 31 mai 1893	23,443 25
Réduction	14,156 75
Ameublement et papeterie, 31 mai 1892	23,033 77
Ameublement et papeterie, 31 mai 1893	19,948 00
	3,085 77

Nous venons de toucher les points saillants du progrès et de la consolidation de la Banque. Quant à son activité, j'en appelle à votre expérience.

Je terminerai en disant que, grâce à l'association des Banquiers de la Puissance, nous rencontrons assez souvent les représentants des autres banques. Sans que je le recherche, ces messieurs me font parfois, à propos de l'administration de votre Banque, des compliments de nature à me causer un peu de confusion.

Néanmoins, je vous avouerai que ma modestie ne s'en effarouche pas trop, car je sais bien que ces paroles flatteuses sont adressées à votre Bureau de Direction dont la sagesse, la vigilance et le tact sont certainement dignes des éloges que le public, et vous mêmes, Messieurs, leur décernez volontiers.

ÉLECTION DES OFFICIERS.

Après les remarques du gérant et son exposé de la situation financière, on procède aux motions d'usage, qui sont unanimement adoptées.

Proposé par M. F. X. Saint-Charles, secondé par M. R. Bickerdike, que le rapport qui vient d'être lu soit adopté. Adopté.

Proposé par M. F. L. Béïque, secondé par M. James Price, que les remerciements des actionnaires sont dus à M le Président, à M. le Vice-Président et à MM. les Directeurs, pour leur bonne administration des affaires de la Banque, pendant l'exercice financier qui vient de se terminer. Adopté.

Proposé par M. Ed. Saint-Denis, secondé par M. A. D. Porcheron, que les remerciements sont dus aussi au Gérant, à l'assistant Gérant et aux autres officiers de cette Banque, pour le zèle qu'ils ont déployé dans l'accomplissement de leurs devoirs respectifs. Adopté.

Proposé par M. J. C. Lacoste, secondé par M. C. A. Morin, que l'assemblée procède à l'élection de MM les Directeurs de cette Banque, pour l'année courante. Adopté.

Après le dépouillement du scrutin. MM. les Scrutateurs font le rapport suivant :

"Nous, Scrutateurs, dûment nommés à l'assemblée annuelle des actionnaires de la 'Banque d'Hochelaga,' ce jour, déclarons les Messieurs suivants élus Directeurs de cette Banque, pour l'année courante viz :

MM. F. X. Saint-Charles, R. Bickerdike, C Chaput, J. D. Rolland et J. O. Vaillancourt."

(Signé), { GÉD. THIBAUDEAU,
C. A. MORIN,
Scrutateurs.

Montréal, le 15 juin 1893.

Proposé par M. James Price, secondé par M. Ferréol Dubrule, que le rapport de cette assemblée soit imprimé et distribué aux actionnaires, pour leur information. Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée subséquente de MM. les Directeurs, M. F. X. Saint-Charles fut réélu Préisdent, M. R Bickerdicke fut réélu Vice-Président pour l'année courante.

M. J. A. PRENDERGAST,
Secrétaire et Gérant.

ACADEMIE PROVENCHER

Distribution Solennelle des Prix, Jeudi, 22 Juin 1893

Comme par les années dernières, il y eut une jolie séance à l'Académie Provencher, à l'occasion de la distribution des prix. Il nous est impossible de donner le programme en entier, l'espace nous faisant défaut.

Gymnastique, chant, musique, tableaux vivants, petites pièces, tout a été rendu on ne peut mieux.

Nous publions en entier la liste des prix.

Ont mérité des prix d'assiduité à servir la Sainte Messe. Ces prix sont offerts par M. le Curé—1er prix, Harvey Buron ; 2me prix, Henri Collin ; 3me prix, Donat Collin ; 4me prix, Joseph Buron.

Hormisdas Hogue—Ce prix est offert par la Révde Mère Hamel, supérieure.

David Guichon—Ce prix est offert par la Révde Sœur McDougall, supérieure du Pensionnat.

CINQUIÈME DIVISION.

Assiduité—A mérité un prix d'assiduité, Hormisdas Hogue.

Excellence — Prix, Hormisdas Hogue (ce prix est offert par le Rév. M. Lavigne) ; accessit, Alphonse Guichon.

Diligence—Prix, David Guichon ; accessit, Alphonse Guichon.

Application générale—Prix. Alphonse Guichon ; accessit, Hormisdas Hogue.

Instruction religieuse—Prix, Joseph Buron, accessit, Hormisdas Hogue.

Bonne conduite—Prix, Hormisdas Hogue ; accessit, David Guichon.

Chant—1er prix, Jos. Lévêque ; 2me prix, David Guichon.

Tracé géographique—1er prix, Hormisdas Hogue ; 2me prix, David Guichon.

Orthographe—Prix, Alphonse Guichon ; accessit, Napoléon Sioux.

Lecture française—Prix, Joseph Lévêque ; accessit, Alphonse Guichon.

Lecture anglaise—Prix, Napoléon Sioux ; accessit, Joseph Lévêque.

Calligraphie—Prix, Hormisdas Hogue ; accessit, Joseph Buron.

Histoire sainte—1er prix, Joseph Lévêque ; 2me prix, Joseph Buron.

Histoire du Canada — 1er prix, David Guichon ; 2me prix, Joseph Lévêque.

Orthographe anglaise—Prix, Alphonse Guichon ; accessit, Hormisdas Hogue.

Traduction—Prix, David Guichon ; accessit Alphonse Guichon.

Arithmétique—Prix, Alphonse Guichon ; accessit, David Guichon.

QUATRIÈME DIVISION

Assiduité—Ont mérité des prix d'assiduité—Henri Collin, Donat Collin, Etienne Despars, Camil Dusseault, Raoul Lambert, Zotique Bertrand, Georges Morin, Harvey Buron.

Excellence—1er prix, Elzéar Beaupré ; 2me prix, Etienne Despars.

Diligence—1er. prix, Etienne Despars ; 2me prix, Donat Collin.

Application générale—1er prix, Etienne Despars ; 2me prix, Henri Collin.

Instruction religieuse—1er prix, Elzéar Beaupré ; 2me prix, Henri Collin.

Bonne conduite—1er prix, Etienne Despars ; 2me prix, Alexandre Couture.

Politesse—1er prix, G. Lafortune ; 2me prix, David Joyal.

Chant—1er prix, Zotique Bertrand ; 2me prix, Cléophas Pélissier.

Tracé géographique—1er prix, Henri Collin ; 2me prix, Donat Collin.

Orthographe française—1er prix, Elzéar Beaupré ; 2me prix, Camil Dusseault.

Lecture française—1er prix, David Joyal ; 2me prix, Raoul Lambert.

Lecture anglaise—1er prix, Zotique Bertrand ; 2me prix, Camil Dusseault.

Calligraphie—1er prix, Donat Collin ; 2me prix, Alexandre Couture, Georges Lafortune.

Histoire sainte—1er prix, Elzéar Beaupré ; 2me prix, Etienne Despars.

Arithmétique—1er prix, Etienne Despars ; 2me prix, Elzéar Beaupré.

TROISIÈME DIVISION.

Assiduité—Ont mérité des prix d'assiduité—Edmond Marcoux, Cléophas Marcoux, Ulric Phaneuf, Achille Hogue, Horace Phaneuf, Roméo Chénier, Antonio Béliveau, Arthur Turenne, Joseph Chamberland, Georges Ferré.

Excellence—1er prix, Arthur Morin ; 2me prix, Ulric Phaneuf ; 3me prix, Olivier St. Laurent.

Diligence—1er prix, Ulric Phaneuf ; 2me prix, Cléophas Marcoux ; 3me prix, Joseph Desgagnés.

Application générale—1er prix, Roméo Chénier ; 2me prix, Horace Phaneuf ; 3me prix, Georges Thurston.

Bonne conduite—1er prix, Arthur Morin ; 2me prix, Roméo Chénier ; 3me prix, Olivier St. Laurent.

Instruction religieuse—1er prix, Horace Phaneuf ; 2me prix, Adjutor Hogue ; 3me prix, Zénon Ouellette.

Politesse—1er prix, Roméo Chénier ; 2me prix, J. Baptiste Chamberland ; 3me prix, Athanase Gougeon.

Chant—1er prix, Zotique Lavoie ; 2me prix, Arthur Morin ; 3me prix, Alexis Morin ; 4me prix, Arthur Turenne.

Orthographe—1er prix, Antonio Béliveau ; 2me prix, Georges Ferré ; 3me prix, Edmond Marcoux.

Lecture française—1er prix, Joseph Corbeil ; 2me prix, Edmond Marcoux, Joseph Chamberland.

Lecture anglaise—1r prix, Stanislas Bédard ; 2me prix, J. Baptiste Chamberland ; 3me prix, Georges Ferré.

Histoire sainte—1er prix, Ulric Phaneuf ; 2me prix, Arthur Turenne ; 3me prix, Henri Despars.

Géographie—1er prix, Ulric Phaneuf ; 2me prix, Athanase Gougeon ; 3me prix, Adjutor Hogue ; 4me prix, Edmond Marcoux.

Arithmétique—1er prix, Cléophas Marcoux ; 2me prix, Arthur Morin ; 3me prix Antonio Béliveau.

Connaissances utiles—1er prix, Arthur Morin ; 2me prix, Adjutor Hogue ; 3me prix, Joseph Chamberland.

Ecriture—1er prix, Alexis Oullette ; 2me prix, Olivier St. Laurent ; 3me prix, Jos. Corbeil.

PREMIÈRE DIVISION.

Assiduité—Ont mérité des prix d'assiduité—Albert Laurendeau, Paulin Bleau, Alexandre Beaupré, Alfred Despatis, Albert Béliveau, Ludger Gagnon, Paul Turenne.

Excellence—1er prix, Joseph Chabot ; 2me prix, Albert Laurendeau ; 3me prix, J.-Baptiste Letendre.

Diligence—1er prix, Albert Laurendeau ; 2me prix, Joseph Chabot ; 3me prix, Alphonse Pelletier.

Instruction religieuse—1er prix, Léonide McDermott ; 2me prix, Joseph Leblanc ; 3me prix, Romain Bertrand.

Application générale—1er prix, Albert Laurendeau ; 2me prix, Joseph Guichon ; 3me prix, Omer Landry.

Bonne-conduite—1er prix, Joseph Chabot ; 2me prix, Albert Laurendeau · 3me prix, James Mondor.

Chant—1er prix, Alfred Despatis ; 2me prix, Joseph Guichon ; 3me prix, Edmond Lévêque ; 4me prix, Charles Joyal.

Lecture française—1er prix, Albert Béliveau ; 2me prix, Alfred Despatis ; 3me prix, Georges Bédard.

Lecture anglaise—1er prix, Joseph Chabot ; 2me prix, Charles Joyal ; 3me prix, Frank Hearn.

Epellation française—1er prix, Gaudias Chabot ; 2me prix, Odias Roy ; 3me prix, Alphonse Pelletier.

Arithmétique—1er prix, Omer Landry ; 2me prix, Joseph Guichon ; 3me prix, Philippe Turenne.

Ont mérité des prix d'écriture—Charles Joyal, Omer Landry, Henry Thurston, Thédore Couture, Paulin Bleau, Conrad Guilbault, Elzéar Milord, Alexandre Beaupré, Elzéar Desgagnés.

Ont mérité des prix de lecture—Philippe Pélissier, Nelson Leblanc, Joseph Boucher, François Nadeau, Joseph Jenelle, Dannie McKenzie.

Ont mérité des prix de catéchisme—J. Baptiste Letendre, Joseph Masse, John Diamond, Gazolie Gosselin.

Ont mérité des prix d'épellation française—Frank Hearn, Alphonse Pelletier, James Mondor, Ado Verchoot, Arthur Jenelle, Chs. Sansregret, Joseph Morin, Rémi Dusseault, Eugène Laroche, Denis Masse, Edmond Lévêque, Philippe Coutu, Adélard Fournier, Henri Bédard, Boniface Cyr, Wilfrid Leblanc, Joseph Bédard, Alphonse Bédard, Horace Couture.

Prix d'encouragement — Rory McDermott, François Mondor, Cyprien Mondor, Joseph Perrière, Alexandre Chénier, Armand Chénier, Alfred Coutu, Aimé Poliquin, Josaphat Corneau, Nazaire Berthiaume, Herby Ryan, Arthur Berthiaume, Azarie Poirier, Joseph Morin, Joseph Pelletier, Henri Coutu, Clément Gingras, Albert Keroack, Alexandre Lambert, Noël Gagnon, John Leblanc.

PERSONNEL

L'hon. sénateur Bernier et l'hon. M. LaRivière, M.P., sont partis pour Montréal mercredi soir.

Ils ont tous deux porté la parole hier au Congrès National à Montréal.

M. Télesphore St. Arnaud a laissé Saint-Boniface hier pour Sainte-Thècle, Qué., où il passera ses vacances.

M. Taillefer Lévêque, fils de M. Arthur Lévêque, étudiant au Collège d'Ottawa, est arrivé pour passer les vacances dans sa famille.

M. H. Martineau, agent des Sauvages aux détroits du Lac Manitoba, est à Saint-Boniface depuis samedi. M. Martineau a 5 filles au Pensionnat et deux garçons au Collège.

Chronique Locale.

—MM. Michael Lagimodière et McDougall ont ouvert une écurie de louage en cette ville.

—L'huile "Terreur des Maringouins" est en vente chez le Dr Lambert. Plus de piqures. Essayez là.

—M. F E. Verge offre en vente sa jolie résidence située sur la rue Aubert. Maison confortable, écurie, grand jardin, plantations, etc. S'adresser à F. E. VERGE, Saint-Boniface.

—La maison C. D. Anderson & Co., vient de recevoir un char de sucre et parmi ces sucres il y a une petite quantité de ce sucre pur que nous pouvions nous procurer dans la province de Québec, mais qui est si rare ici, ce que nous appelions le sucre de Barbade. Ils ont aussi reçu du sucre et sirop d'érable pur qui leur vient de la Beauce.

—M. Edouard Guilbault, notre marchand de ferronnerie, ferblanterie, peintures, etc., si avantageusement connu de notre public, vient d'acheter tout le fonds de commerce de l'ancienne maison Despars & Bleau de Winnipeg. Après l'inventaire, toutes les marchandises seront transportées à son magasin de Saint-Boniface où elles seront vendues à des prix extrêmement modérés.

Venez et voyez les marchandises, Des avantages extraordinaires vous sont offerts.

NAISSANCE

LECLAIR—En cette ville, le 23 courant, l'épouse de M. Israël Leclair, un garçon.

A Propos d'Agriculture.

SOINS AUX VACHES LAITIÈRES DURANT L'ÉTÉ

M. John Gould, une autorité américaine sur l'industrie laitière, donne dans le *Mirror and Farmer* les quelques notes suivantes à propos du soin qu'il faut donner aux vaches durant l'été :

"Habituez les vaches à se rendre le soir à la maison au moyen d'une ration de grain ou du son : donnez-leur cette ration avant de les traire. Vous me direz peut-être que le son ou le grain que l'on donne ainsi aux vaches, alors que l'herbe est abondante, est gaspillé ; c'est une erreur : cette ration peut, il est vrai, ne pas avoir un effet marqué durant les mois de juin et juillet ; mais cet effet se fera sentir plus tard à l'automne et contribuera beaucoup à entretenir le flot du lait chez la vache. On dirait, et l'expérience est là pour le prouver, que cette ration forme une espèce de fonds que la vache tient en réserve et qu'elle rendra plus tard. Cette dernière est le plus honnête, le plus fidèle banquier que je connaisse, elle rend toujours scrupuleusement ce qu'on lui confie : donnez-lui peu, elle vous rendra peu ; augmentez vos dépôts, elle vous paiera de forts intérêts.

"C'est maintenant l'habitude de faire rentrer les vaches à l'étable pour les traire ; tous les cultivateurs qui se livrent en grand à l'industrie laitière adoptent ce plan qui est bien certainement le meilleur, pourvu que l'on observe strictement et scrupuleusement la condition suivante : tenir l'étable dans la plus absolue propreté et exempte de toute mauvaise odeur. Pour y arriver, deux choses sont nécessaires : la première, c'est de laisser reposer les vaches durant cinq ou six minutes avant la rentrée à l'étable ; la seconde, c'est de faire sortir chaque vache aussitôt qu'elle est traite. On ne peut s'imaginer combien ces deux points contribuent à entretenir la propreté dans l'étable. Pour assurer une complète propreté, il faudra que les mangeoires soient *ébouillantées*, écurées à la lessive fréquemment ; car durant les chaleurs, la salive qu'y dépose la vache en mangeant le grain moulu ou le son qui est resté dans les fentes, les coins des mangeoires ne tardent pas à fermenter et émettent une odeur très forte et désagréable qui peut polluer le lait.

"Soyez ponctuel à traire les vaches toujours à la même heure et, autant que possible, que ce soit la même personne qui traie les mêmes vaches. Vous ne sauriez croire comme la vache s'aperçoit vite d'un changement de mains, elle en donne souvent des preuves en retenant son lait ou en ne voulant pas se laisser traire du tout. Pendant que l'on trait les vaches, il faut éviter tout bruit anormal, la présence d'étrangers, les cris et les mouvements désordonnés. La faculté de donner le lait chez la vache est intimement liée au système nerveux de cette dernière ; tout ce qui attire fortement son attention, tout ce qui l'effraie contribue à diminuer la quantité de lait qu'elle donne. Bien que, beaucoup d'autorités compétentes en cette matière semblent croire que le lait ne s'élabore, ne se forme en grande partie qu'au moment où la vache est traite. Il est certain qu'une vache qui cesse de ruminer, qui dresse les oreilles pendant qu'on la trait ne donne pas tout le lait qu'elle devrait. Une petite ration de son, un peu de sel suffit pour calmer une vache excitée et l'induire à donner son lait.

"Faites prendre aux taures qui doivent avoir veau à la saison prochaine, les habitudes des vieilles vaches ; comme elles menez-les à l'étable, donnez-leur une place dans le troupeau des vaches laitières, qu'elles aient elles aussi une légère ration de grain tous les jours, habituez-les à se laisser prendre le pis et les trayons. Si vous agissez ainsi vous vous en trouverez bien sous plusieurs rapports. Vos taures prendront vite l'habitude de l'étable. La ration de grain que vous leur donnez aura l'effet le plus salutaire, elle les aidera puissamment à traverser heureusement l'époque qu'elles portent veau ; cette ration contribuera grandement au développement des veines lactifères et partant à la sécrétion du lait. En donnant ainsi à vos taures les habitudes des vaches vous vous évitez les désagréments de dompter en quelques jours une jeune vache qui est parfois d'un caractère difficile et ne se laisse pas traire comme l'on veut. Il arrive souvent que des taures que l'on n'a pas de longue main habituées à se laisser traire ne se dressent pas du tout ou prennent des mauvaises habitudes qui les rendent intraitables, de sorte que l'on est obligé de s'en défaire et que l'on perd ainsi des taures qui auraient fait des vaches supérieures, si elles avaient été prises à point."